

Image not found or type unknown



Je suis tres inquiete Repondez moi svp

Par **CHARIF959**, le **16/09/2013** à **22:03**

bonsoir a tous

j'ai deposer une demande de titre de sejour le 27 juin 2013 a sarcelles 95 vpf dix ans de presence et j'ai recu un recepisse sur place sans autorisation de travail valable 4 mois et apres 2 mois j'ai recu une convocation pour recuperer un recepisse avec autorisation de travail valable 2 mois l'echeance du premier recepisse

j'aimerai savoir est ce que ma demande est acceptee merci de votre reponse